

En ce qui concerne le statut véritable des rapports minoritaires, il est utile de consulter la 5<sup>e</sup> édition de la jurisprudence parlementaire de Beauséne. Je voudrais les consigner au compte rendu, monsieur l'Orateur, car il est important que tout le monde considère ce rapport comme un communiqué et rien de plus.

L'article 641 de la 5<sup>e</sup> édition de la jurisprudence parlementaire de Beauséne, à la page 202, stipule:

1) Si un membre n'approuve pas certains passages du rapport,

Et nous préparions un rapport au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

... ou l'ensemble du rapport, il peut faire consigner sa désapprobation en provoquant un vote du comité sur les passages qui ne lui vont pas, ou sur l'ensemble du rapport, selon le cas. Il peut consigner au compte rendu ses observations et conclusions qui s'opposent à celles de la majorité en proposant un autre projet de rapport.

Voici le deuxième paragraphe:

2) Bien que le rapport d'un comité puisse faire état de l'opinion de ceux de ses membres qui ne partagent pas l'avis de la majorité de leurs collègues, il n'est pas permis de présenter à la Chambre un rapport minoritaire.

Aucun. Les rapports minoritaires n'existent pas, tout simplement. Et pourtant, nous avons entendu le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qualifier ce rapport de minoritaire, ce qu'il n'est pas.

**M. Blaikie:** Cela existe, que cela vous plaise ou non, vous en avez justement un entre les mains.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ou de rapport du comité minoritaire, ce qui n'est pas non plus le cas, monsieur l'Orateur. Beauséne précise sans équivoque qu'au moment de la préparation d'un rapport, ceux qui ne sont pas d'accord à propos d'un paragraphe ou de l'ensemble du contenu peuvent exprimer leur opinion dans ce rapport avant qu'il ne soit déposé.

• (1700)

De très nombreuses opinions ont été exprimées au cours des travaux du comité, allant de celles de M. Arbatov à celles de M<sup>lle</sup> Jewett et ainsi de suite pour la gauche, à celles d'autres pour la droite. Pour pouvoir tenir compte de tout cet éventail, nous avons fait des compromis pendant toute la durée des travaux, jusqu'à deux ou trois jours avant la fin. A ce moment-là, les dissidents qui estimaient qu'on ne leur avait pas fait suffisamment de concessions ont cessé d'assister aux réunions. Ils ont préparé leur communiqué qu'ils ont eu l'audace de présenter à la population canadienne comme rapport minoritaire.

**M. Sargeant:** C'est un mensonge!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ils se sont servi des fournitures de la Chambre des communes et, à mon avis, c'est absolument impardonnable. Je continuerai donc à l'appeler le communiqué du groupe dissident.

Un autre aspect de ce rapport me semble regrettable. Il y a trois semaines, le président du comité a présenté à la Chambre des communes, dans les deux langues officielles, comme le veut la pratique, le rapport intégral. J'en ai là un exemplaire. Il s'agit d'un document dactylographié sur du papier ministre, mais il n'existe toujours pas en version reliée. Aujourd'hui, soit trois semaines plus tard ce rapport n'est toujours pas relié pour être remis aux personnes intéressées. En revanche, le communiqué a été très largement diffusé. Malgré la précarité de nos services postaux, on a eu le temps de nous l'envoyer de l'autre bout du pays à Ottawa en nous demandant de nous y abonner.

Je trouve regrettable que le rapport régulier ne puisse pas encore être diffusé.

Les rapports du comité spécial sur les handicapés, celui du comité spécial sur les réserves et celui sur les sources d'énergie de remplacement ainsi qu'un certain nombre d'autres ont été reliés. Je crois également qu'on a relié le texte des délibérations du comité spécial sur le financement des programmes fédéraux. Cela s'est fait rapidement. J'ignore pourquoi il faut attendre trois semaines avant de pouvoir prendre connaissance de la version finale de ce rapport intégral. Au cours de la période des questions, j'ai demandé au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) s'il pouvait m'expliquer pourquoi nous avons dû attendre trois semaines avant de recevoir ce rapport. Peut-être pourra-t-il me dire lorsqu'il interviendra dans le cadre du débat pourquoi on n'a pas publié de version définitive de ce rapport afin que nous puissions l'envoyer à ceux qui ont participé aux audiences et qui souhaitent connaître l'issue de notre rapport.

Je trouve cela étonnant que six députés sur les 30 que compte le comité oublient qu'ils ne représentaient après tout qu'à peine 20 p. 100 de ses membres. Ils se prennent pour des êtres prestigieux et diffusent des informations trompeuses.

J'aimerais dire un mot rapide du communiqué qui nous a été remis. On pourrait aller jusqu'à dire que la motion est irrecevable parce que sa formulation est impropre. Elle aurait dû être formulée de la manière suivante: «Que la Chambre appuie le communiqué sur la sécurité et le désarmement signé par six membres du comité permanent». Il reste que ce communiqué a été largement diffusé et qu'il contient certains éléments intéressants dont un en particulier sur lequel j'aimerais m'attarder un moment. Il s'agit du plafonnement de la prolifération des armes nucléaires.

Certains pensent aujourd'hui qu'il existe un certain équilibre des forces entre les grandes puissances. Il en est question dans le communiqué et il est bon de se demander comment on a pu parvenir à une telle conclusion. A la page quatre de la version du communiqué que j'ai en main, on dit ceci:

Parce que l'Union soviétique jouit d'un avantage important en ce qui a trait aux missiles à moyenne portée braqués actuellement sur l'Europe de l'Ouest, l'OTAN juge nécessaire de déployer de nouveaux missiles à ogive unique en Europe.

Le paragraphe suivant dit ceci:

Bref, on peut dire grosso modo qu'il y a aujourd'hui parité entre les super-puissances.

Je me demande bien où étaient les députés quand M. Lindsey a fait sa déposition devant le comité. On peut difficilement parler de parité «grosso modo» des forces en ce qui concerne les missiles basés en Europe. Peu de gens ont eu la chance de recevoir un exemplaire du procès-verbal des audiences du comité et c'est pourquoi il serait bon à mon avis de citer un ou deux passages du témoignage de M. Lindsey afin que toutes les personnes intéressées puissent le lire dans le hansard. M. George Lindsey, on l'a dit tout à l'heure, est le chef du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle du ministère de la Défense nationale. Mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon) a déjà mentionné les questions de stabilité, de crise, et cætera, mais je tiens à faire voir que l'opinion des dissidents suivant laquelle il y a en gros parité entre les super-puissances n'est pas conforme à la réalité.